

Noisiel, le 16 février 2017

EPAMARNE et la mairie de Villiers-sur-Marne ont été interpellés sur la question du déblai des déchets liés à l'aménagement de la ZAC Marne-Europe.

Déclaré d'utilité publique, l'aménagement du futur quartier de Marne-Europe par EPAMARNE sur la commune de Villiers-sur-Marne prévoit une programmation mixte de 220 000 m² avec en son cœur la station « Bry-Villiers-Champigny » de la ligne 15 Sud du nouveau métro du Grand Paris Express, réalisée par la Société du Grand Paris (SGP) en interconnexion avec le RER E.

Les 11,2 hectares de la ZAC Marne-Europe se situent sur des emprises foncières jusqu'alors essentiellement occupées par un practice de golf qui faisait l'objet d'une convention d'occupation précaire et par deux terrains au sud et à l'ouest du practice de golf, occupés jusqu'il y a peu de temps par des gens du voyage. Pendant de nombreuses années, ces deux terrains ont abrité illégalement des stockages de déchets.

En novembre 2016, ces terrains ont été définitivement libérés, permettant à la SGP, avec le concours d'entreprises spécialisées, de procéder à l'évacuation d'une grosse partie des déchets accumulés illégalement. Ces terrains vont désormais servir d'emprise à la future gare du Grand Paris Express.

Pendant les phases de travaux à venir, les déblais engendrés par les travaux du futur métro seront directement traités par la SGP. Pour ce faire, un double système d'évacuation va être mis en place : ferroviaire et routier. Pour les déblais qui ne pourront pas être évacués par la voie ferroviaire et afin de limiter les nuisances, une piste traversant l'actuel practice de golf permettra aux camions d'accéder directement à l'A4.

En amont, EPAMARNE a transmis à l'autorité environnementale en 2015 une étude d'impact environnemental sur la ZAC de Marne-Europe. Cette étude a été rendue publique et est accessible via le lien Internet suivant : <http://www.epa-marnelavallee.fr/Actualites/Dossier-de-Declaration-d-Utilite-Publique-Marne-Europe>.

En complément, EPAMARNE va réaliser en mars 2017 une série de sondages géotechniques et d'analyses de la pollution sur l'emprise occupée par le practice de golf afin de connaître précisément la nature des déchets enfouis. Cette étude permettra d'établir une cartographie précise du sous-sol et de caractériser finement les types de pollution présents. Ainsi, avant l'été, pourront être mises en place les procédures de dépollution adéquates et en conformité avec la réglementation en vigueur. Le déblaiement de cette zone concerne 130 000 m³ de déchets (et non 500 000 m³).

L'intervention de plusieurs maîtres d'ouvrages publics (commune de Villiers-sur-Marne et Société du Grand Paris) dans le périmètre de la ZAC, induit l'application responsable et rigoureuse des réglementations afférentes à la dépollution des sols et au traitement des déblais de chantiers, dans le cadre d'un respect total de l'environnement et de la santé publique.

Par ailleurs, EPAMARNE intègre dans ce projet d'aménagement, des prescriptions fortes pour la prise en compte de l'optimisation énergétique, de la réduction du bilan carbone et de l'amélioration de la biodiversité.

Contact presse EPAMARNE / EPAFRANCE

Amélie Ferrand – Chargée de la communication et des relations presse

Tél. : 01 64 62 45 12 / E-mail : a.ferrand@epa-marnelavallee.fr / Twitter : @Marne_la_Vallee